

Notre Centre de Recherche pédagogique (le CRP)

Autor(en): **Barbey, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **91 (1962)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ACTUALITÉ PÉDAGOGIQUE

Notre Centre de Recherche pédagogique (le CRP)

Ce qu'il est

Le CRP a été créé par la Direction de l'Instruction publique, à la demande des instituteurs fribourgeois de langue française. On s'en souvient, ceux-ci avaient été réunis, en deux groupes, pour une Semaine d'études pédagogiques (juillet 1959). Au terme de ces sessions, les discussions des carrefours furent condensées en une série de « Vœux et conclusions », dont la synthèse occupe 8 pages du *Bulletin pédagogique* du 15 septembre 1959.

Parmi les conclusions générales retenues, approuvées et, on peut le dire, acclamées, on trouve celle-ci : (les participants... demandent) « la création, à l'École Normale des instituteurs, d'un Centre pédagogique de recherche, de documentation, d'information et de liaison, au service de l'école fribourgeoise ».

Dès la rentrée d'automne, M. le Directeur de l'Instruction publique mit en chantier la réalisation de ce vœu, qui était loin de lui déplaire. Après consultation de la Commission cantonale des études, le 23 novembre 1959, la décision fut prise de constituer « pour une durée provisoire d'un an, une commission chargée de l'étude des problèmes de méthodologie à l'école primaire ». Le mandat de notre commission de six membres fut ensuite prorogé jusqu'à l'été 1961. Et le 2 juin dernier, sur rapport du président à la Commission des études, la commission du Centre, en partie renouvelée, et portée à sept membres, a été confirmée dans ses fonctions jusqu'au 31 juillet 1964.

Le CRP, pour le moment du moins, n'est donc pas autre chose qu'une commission de travail et de recherche. Il a un caractère officiel de par sa désignation émanant de l'autorité scolaire suprême dans le canton, mais il n'est pas une autorité scolaire. Il n'a pas à commander. Son rôle est d'étudier les questions méthodologiques et de présenter ses conclusions (s'il arrive à des conclusions) à l'autorité.

Comment il fonctionne

Emettre le vœu de la création d'un Centre de recherche est une chose ; trouver le moyen de faire travailler ce Centre une fois constitué est une autre chose.

La première difficulté fut de trouver des dates favorables pour nos réunions. Compte tenu des obligations professionnelles de chacun, il ne

restait que le dimanche... La pédagogie n'est heureusement pas une « œuvre servile ». Toutes nos réunions ont donc eu lieu le dimanche, à l'École Normale des Instituteurs, où M. le Directeur et les Révérendes Sœurs ont eu la délicatesse de relever nos forces défaillantes par un entracte revigorant.

Jusqu'à l'été 1961, nous avons tenu 8 séances, de 4 à 5 heures chacune (on s'excuse de donner ces détails). La commission réélue s'est réunie pour la 9^e séance le 26 novembre dernier.

La Commission des études nous a demandé un *plan de travail*. Elaboré le 13 mars 1960, celui-ci a été approuvé par elle le 30 mai suivant. Pour déterminer son contenu, nous n'avons eu qu'à « écrémer » les « Vœux et Conclusions » des Semaines pédagogiques. Nous avons retenu en particulier, comme questions plus urgentes :

- l'unification de l'échelle des notes aux degrés primaire et secondaire ;
- la mise au point du Plan d'études primaires ;
- la détermination des manuels ;
- la modernisation du matériel didactique prévu à l'art. 94 du Règlement général des écoles primaires ;
- la création d'un fichier bibliographique.

Ce qu'il a fait... et n'a pas fait

Il est prématuré de dresser un bilan de rendement pour une institution encore en rodage.

Il est délicat de publier le détail de nos interventions ; nous aurions l'air de nous attribuer le travail d'autrui, alors que nous n'avons peut-être que contribué à le mettre en route. Notre rôle n'est pas de tout entreprendre, mais surtout de rappeler à qui de droit ce qu'il faudrait entreprendre, d'empêcher de « laisser dormir » les très nombreuses suggestions des Semaines pédagogiques.

Sur tous les chapitres de notre plan de travail, nous avons présenté, après études et discussions, des propositions pratiques. Nous ne chercherons pas à prouver dans quelle mesure nous y sommes pour quelque chose, mais le fait est que, à l'heure actuelle, un certain nombre de ces vœux ont passé dans le domaine des réalités : ainsi la publication du cahier d'application du manuel de géographie *Terre de Fribourg* et le choix d'un manuel de sciences. D'autres sont l'objet d'études auprès de diverses commissions ou instances, soit le Plan d'études primaires, le Règlement sur les manuels officiels, la révision de l'art. 94, l'élaboration de manuels de calcul, de chant, d'éducation civique.

Les circonstances nous ont amené à nous occuper en outre des moyens didactiques audio-visuels, d'un fichier de lectures pour les jeunes, de l'enseignement de la Bible, de la méthodologie de la rédaction, etc.

Ce que nous n'avons pas fait – et on nous l'a reproché –, c'est de tenir les maîtres au courant de nos travaux. Il nous manquait pour cela une tribune : nous en avons une pour deux mois, et nous en profitons pour mettre fin à notre silence.

Nous avons travaillé seuls, sans voir encore comment intégrer notre activité à celles de la Société d'éducation et de l'Association du Corps enseignant. Notre statut provisoire nous empêchait de prendre des engagements à long terme. Ce dernier handicap est levé maintenant ; un proche avenir dira si le précédent a des chances de l'être aussi.

Quoi qu'il en soit, nous ferons de notre mieux.

LÉON BARBEY

« Vers une école romande »

Ce que ce titre pourrait présenter d'audacieux est, me semble-t-il, singulièrement atténué par sa signification même, qui laisse sous-entendre, en même temps qu'un délai de réalisation que l'on ne peut évaluer, « une certaine incertitude » quant à un aboutissement partiel ou total.

Cette idée d'une école romande n'est d'ailleurs pas entièrement nouvelle. Soulevée déjà il y a un peu plus d'un demi-siècle, abandonnée, puis reprise dans le courant de l'année 1960, elle semble, cette fois-ci, faire son chemin et, dans tous les cas, arriver à un moment plus spécialement propice. En effet, la tendance de ces temps va précisément à l'union des forces, à la mise en commun des recherches dans quelque domaine que ce soit. L'isolement n'est plus de mise. Il est normal que les enseignants éprouvent le besoin de se grouper pour un travail meilleur, un progrès plus rapide et plus sûr.

C'est aussi l'un des buts de cet article, d'apaiser les inquiétudes de ceux qui pourraient craindre ce qu'aurait de dangereux pour l'autonomie des cantons, en matière scolaire, l'instauration d'une uniformisation trop poussée et contraire aux principes d'un fédéralisme intangible, surtout en ce qui concerne l'enseignement. Il s'agit de replacer le problème à sa juste place, en relevant ce qu'il y a eu de généreux à son origine, ainsi que le respect de l'autonomie et des particularités cantonales qui n'a cessé de se manifester tout au long des entretiens et des discussions de la Commission plénière intercantonale et des divers groupes de travail constitués.

Pourquoi une école romande ? La constatation a été faite, il y a déjà plus de cinquante ans, de la diversité des programmes primaires et secondaires dans les divers cantons romands, du début de l'année scolaire, de l'âge moyen d'entrée dans les classes secondaires, des manuels utilisés, des moyens de sélection et d'orientation, des exa-